

MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

30, CH. BEGLEY, CP 10, KAZABAZUA (QUÉBEC) J0X 1X0 TÉLÉPHONE : (819) 467-2852 – TÉLÉCOPIEUR : (819) 467-3872 COURRIEL : direction@kazabazua.ca

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023

Commis administratif(ive)

Description de l'emploi

- Les tâches et responsabilités dans un <u>emploi commis administrative</u> comprennent le soutien administratif pour assurer le bon fonctionnement du bureau, soutient les gestionnaires et les employés à travers une variété de tâches liées à l'organisation et la communication, responsable du matériel confidentiel et sensible au temps.
- Accomplir tout autre travail selon les instructions de son supérieur immédiat.
- Capacité de communiquer efficacement par téléphone et par courriel,
- L'emploi est d'une durée de 7 semaines débutant le 26 juin 2023 pour 35 heures par semaine.

Critère d'emploi

- 1. Être âgé de 15 à 30 ans au début de l'emploi;
- 2. Être citoyens canadiens, résidents permanents ou désignés comme réfugiés en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour la durée de l'emploi*; et,
- 3. Avoir un numéro d'assurance sociale valide au début de l'emploi et être légalement autorisés à travailler au Canada conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur dans la province ou le territoire visé.

*Les étudiants internationaux ne sont pas des participants admissibles. Par étudiant international, on entend toute personne qui est temporairement au Canada pour mener des études et qui n'est pas un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne ayant obtenu le statut de réfugié au Canada.

Faire parvenir votre curriculum vitae par courriel **avant 16h00 le mercredi, 21 juin 2023** à l'adresse courriel suivante : <u>direction@kazabazua.ca</u>, en personne ou par la poste à l'adresse :

Commis administratif(ive)

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023

Municipalité de Kazabazua 30 Chemin Begley Kazabazua (Québec) J0X 1X0

Téléphone: (819) 467-2852 - Télécopieur: (819) 467-3872

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées par la municipalité